



REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION CREDIT A LA CONSOMMATION

Par **TCHINGA**, le **28/11/2011** à **18:15**

Bonjour,

nous remboursons un crédit à la consommation depuis juillet 2010 et avons décidé, en octobre dernier, de régler par anticipation le solde de ce financement.

Nous avons donc adressé à la société de crédit, une demande de solde restant dû.

Cette société nous répond en indiquant une somme à régler mais ne nous fournit aucun détail sur ce solde, aucun relevé d'information ni échéancier précisant le décompte capital/intérêt.

Nous demandons donc à la société de bien vouloir nous fournir le détail de ce solde afin de vérifier que le solde correspond bien aux termes de notre contrat.

Aucune réponse de leur part. Plus un signe de vie. Nous avons renouvelé notre demande, par recommandé, indiquant que nous voulions solder ce crédit mais que nous voulions aussi nous assurer que la somme demandée était conforme au contrat.

La société ne répond pas. Et pendant ce temps, nous sommes obligés de continuer le paiement des mensualités et cela ne correspond pas à notre projet.

Que faire ? Quels sont les recours pour indiquer à cette société que d'une part il serait souhaitable de répondre au courrier des clients et que d'autre part, il est normal que l'on demande un relevé de compte détaillé pour vérifier la conformité d'un solde.

Merci pour votre aide précieuse.

Par **janus2fr**, le **28/11/2011** à **18:27**

Bonsoir,

Vous n'avez jamais eu d'échéancier pour ce crédit ?

Par **TCHINGA**, le **28/11/2011** à **18:34**

Non, aucun échéancier ne nous a été transmis.

Pourtant, cette société de crédit précise, dans son document commercial, que parmi ses engagements... il y a l'envoi de relevés mensuels pour une parfaite transparence...

Merci.

Par Rich75, le 30/12/2011 à 17:07

Bonjour,

Lors de la signature de l'offre de prêt, la banque ou l'organisme de crédit doit vous remettre un tableau d'amortissement, c'est un minimum.